

CHECK LIST DOSSIER PRIME

LES MENTIONS OBLIGATOIRES sur devis & facture

- 1A Raison sociale + SIRET + adresse de l'installateur RGE
- 1B Si sous-traitance : raison sociale + SIRET du sous-traitant RGE
L'installateur doit être certifié RGE dans le type de travaux, à la date de signature du devis.
- 2 Nom, Prénom + adresse complète du bénéficiaire (ou ceux de la SCI)
- 3 Adresse des travaux si différente (dans ce cas, fournir un justificatif de domicile)
- 4 Le mot *Devis* ou *Proposition commerciale* (pour un devis) ou le mot *Facture + son numéro* (pour une facture). Si la facture mentionne un n° de devis, il doit correspondre au devis transmis dans le dossier
- 5 Date de création et/ou d'édition
- 6 Détails des travaux avec une ligne par travaux éligibles. Voir mentions obligatoires pour les travaux concernés.
- 7 Date et signature manuscrites par le bénéficiaire sur le devis impérativement après avoir reçu la proposition de prime. Si SCI ou autre, écrire aussi Nom + prénom + fonction du signataire
- 8 Si pagination, elle doit être cohérente et l'intégralité des pages doit être fournie
- 9 Montant total HT et TTC
- 10 Acompte mentionné sans date. Si date d'acompte ou de commande de matériel mentionnée, elle ne doit pas être antérieure à la date d'envoi de la proposition de prime
- 11 Si appliquées, distinguer clairement les remises commerciales des primes
- 12 Indiquer la date de la visite technique sur la facture



1A ISOLATION du Vercors SARL

800, route du Vercors, 38000 St Nizier
contact@isolation-vercors.fr
07 00 00 00 00
www.isolation-vercors.fr
SIRET 000 000 000 000 00

1B Les travaux seront réalisés
par la société Sous-Traitant SARL
SIRET 000 000 000 000 00

4 DEVIS N°190034

5 St Nizier, le 28 octobre 2023

2 Nom Prénom
123, route du test
38000 Grenoble

3 Adresse des travaux
500, rue des travaux
38000 Grenoble

Libellé	Qte	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
12 Date de visite technique					
6 Travaux n°1 Travaux n°2					

i Voir détails travaux

9	Montant TOTAL HT	
	TVA	
	TTC	
10	Acompte	
11	Remises commerciales	
	Net à payer TTC	

7 Monsieur Exemple
Fonction
25 novembre 2023

8 Page 1/2

CHECK LIST DOSSIER PRIME



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

à joindre dans 100% des cas

- DEVIS** signé & daté à la main par le bénéficiaire
- FACTURE** des travaux
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR**
- RIB DU BÉNÉFICIAIRE**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

à joindre en fonction du dossier

PRIME CEE BONIFIÉE SOUS CONDITIONS DE REVENUS

- AVIS D'IMPOSITION** (toutes les pages) du ou des foyer(s) fiscal(aux) de l'année N ou N-1 par rapport à la date d'acceptation du devis

L'avis d'imposition n'est pas à l'adresse des travaux ?

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE*** à l'adresse des travaux

L'ADRESSE DES TRAVAUX EST UN LIEU-DIT OU L'ADRESSE EST IMPRÉCISE (sans n° de rue ou nom de rue)

- COORDONNÉES CADASTRALES** (préfixe/section/n° de parcelle) à renseigner directement dans complément d'adresse au niveau de l'adresse des travaux page 1 de l'AH ou via une attestation cadastrale  Téléchargez-la !

LES TRAVAUX ONT LIEU À UNE AUTRE ADRESSE QUE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU BÉNÉFICIAIRE (par exemple : résidence secondaire ou logement en location)

- PREUVE QUE LE BÉNÉFICIAIRE EST BIEN PROPRIÉTAIRE** à l'adresse des travaux (acte d'achat, taxe foncière, bail de location, justificatif de domicile*, etc...)

LES TRAVAUX SONT ENGAGÉS ET PAYÉS PAR LE LOCATAIRE

- ATTESTATION D'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE**  Téléchargez-la !
l'autorisant à faire réaliser les travaux et à bénéficier de la prime CEE

LE BIEN APPARTIENT À PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES

- ATTESTATIONS SIGNÉES PAR L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES**  Téléchargez-les !
désignant le bénéficiaire comme seul bénéficiaire des CEE

UNE INCITATION D'UN AUTRE ORGANISME QUE SONERGIA VALORISANT LES CEE EST MENTIONNÉE SUR LE DEVIS OU LA FACTURE (PRIME, PRÊT À TAUX BONIFIÉ, BON D'ACHAT, ETC) MAIS LE BÉNÉFICIAIRE CHOISIT DE DEMANDER EXCLUSIVEMENT LA PRIME CEE SONERGIA

- ATTESTATION DE NON DOUBLON REMPLIE PAR LE CLIENT ET REMPLIE PAR L'INSTALLATEUR**   Téléchargez-les !

*JUSTIFICATIF DE DOMICILE à l'adresse des travaux.

Sa date doit être comprise entre 6 mois avant la date de signature du devis et sans limite de fin.

Documents valables (les copies et les versions électroniques sont acceptées) :

- Facture d'électricité, de gaz, de téléphone ou internet
- Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété
- Facture d'eau
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition à l'adresse des travaux
- Taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement

CHECK LIST DOSSIER PRIME



PRINCIPAUX POINTS À CONTRÔLER pour éviter un rejet

SI UNE SEULE
DE CES
CONDITIONS
N'EST PAS
REPLIE, LE
DOSSIER N'EST
PAS ÉLIGIBLE,
IL SERA REJETÉ
ET LA PRIME NE
POURRA PAS
ÊTRE VERSÉE.

- Le devis est daté et signé par le bénéficiaire
 - Le logement où est installé l'équipement a plus de 2 ans à la date d'acceptation du devis
 - Le matériel fait partie de la liste des matériels éligibles
 - Le professionnel réalisant les travaux (le sous-traitant le cas échéant) possède la qualification RGE requise à la date où le bénéficiaire accepte son devis.
 - En cas de sous-traitance, le devis mentionne la raison sociale et le SIREN du sous-traitant
 - L'adresse mail où est envoyée la Proposition de prime est bien celle du bénéficiaire (jamais celle du pro.)
- Le bénéficiaire a impérativement reçu cette Proposition de prime avant :
- De valider le devis des travaux au professionnel (date ET signature du devis manuscrite par le bénéficiaire)
 - De verser un acompte au professionnel
 - Le passage de la commande de l'équipement ou des matériaux auprès des fournisseurs
- Le bénéficiaire ou le professionnel ne bénéficient pas du dispositif des CEE (via une prime, un prêt à taux bonifié, un bon d'achat, etc) par un autre organisme que Sonergia
 - La facture des travaux date de moins de 4 mois lors de la réception du dossier par Sonergia

SI ISOLATION DES COMBLES/TOITURES OU ISOLATION DE PLANCHER OU DES MURS INTÉRIEURS OU EXTÉRIEURS

- La visite technique est réalisée avant établissement du devis.
En cas de sous-traitance, c'est le sous-traitant qui réalise la visite technique
- Un délai minimal de 7 jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux (pose de l'isolant)

PRINCIPAUX POINTS À CONTRÔLER pour éviter des demandes de compléments

LES MENTIONS TECHNIQUES SELON VOS TRAVAUX à télécharger impérativement ci-dessous :

LIEN DIRECT

TRAVAUX CONCERNÉS	LIEN VERS DOCUMENT	Téléchargez-les !
Combles perdus & rampants de toitures - BAR-EN-101	sonergia.fr/pdf/check-list/Check-list_DEVIS-FACTURES_PROS_BAR-EN-101.pdf	
Murs extérieurs & murs intérieurs - BAR-EN-102	sonergia.fr/pdf/check-list/Check-list_DEVIS-FACTURES_PROS_BAR-EN-102.pdf	
Planchers - BAR-EN-103	sonergia.fr/pdf/check-list/Check-list_DEVIS-FACTURES_PROS_BAR-EN-103.pdf	
Toitures terrasses - BAR-EN-105	sonergia.fr/pdf/check-list/Check-list_DEVIS-FACTURES_PROS_BAR-EN-105.pdf	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH) IMPRIMÉE

- La pagination apparaît bien sur chaque page et est cohérente
- Les informations obligatoires (avec *) sont toutes renseignées
- Les informations sont cohérentes avec les autres documents (date d'engagement, adresse des travaux, avis d'imposition, renseignements sur le sous-traitant le cas échéant, etc.)
- Les dates de signature de l'AH doivent être postérieures à la date de facture ou de fin de travaux si mentionnée sur la facture